



Lettre d'information N°37 - 19 octobre 2023

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Acte 2 de l'aide à la distillation de crise : La décision de FranceAgriMer INTV-GPASV-2023-71 du 18 octobre 2023 met en œuvre le nouveau budget à la distillation de crise. [En savoir plus](#)

Versement de l'avance des aides PAC 2023 : Depuis lundi 16 octobre 2023, le paiement de l'avance des aides PAC pour la campagne 2023 est réalisé sur les comptes des agriculteurs. [En savoir plus](#)

Dans le reste de l'actualité

Projet de loi de Finances 2024 : L'Assemblée nationale a débuté mardi 17 octobre 2023 l'examen du projet de loi de finances pour 2024. Zoom sur plusieurs mesures : GNR, DEP... [En savoir plus](#)

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : Un arrêté du 11 octobre 2023 abroge l'arrêté du 3 mai 2000 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous la rubrique 2251 : préparation, conditionnement de vin, avec une capacité de production supérieure à 20 000 hl/an. [En savoir plus](#)

Sécheresse en France : Le mois de septembre a été le mois le plus chaud enregistré et le pays n'a quasiment reçu aucune précipitation dans les quinze premiers jours du mois d'octobre. [En savoir plus](#)

Renouvellement du glyphosate : Les 27 pays de l'UE ne sont pas parvenus à s'accorder sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate lors d'un vote le 13 octobre 2023. [En savoir plus](#)